Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260328-2026034-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2026

Date de la convocation : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est exceptionnellement réuni à l'EPI Condorcet (sis 10 Rue François Mitterrand), sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire (introduction de séance), puis de Madame Marie-Thérèse BELLOIR, en qualité de doyenne (élection du Maire) et enfin de Monsieur Sébastien COLLET, suite à son élection.
PRESENTS (32) : M COLLET, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme MEURISSE, M HATTE, Mme TALON, M AYEL, Mme BELLOIR, M AMAD, Mme TOUNKARA, M DELORME, Mme MAUFRAIS, M Nolan, Mme BECCIU, M DECAN, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M GICQUEL, Mme ROBIN, M BRIAND, Mme CLEMENT, M RETHO, Mme MOANAVOLA, M MARSAULT, Mme DUCAMIN, M PRIEUR, Mme BASLE, M HAGGAN, Mme LECOQ, M CHEMIN, Mme FRIOT, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (1) : M NOURRY, conseiller municipal.
PROCURATIONS DE VOTE (1) : M NOURRY a donné procuration à Mme ROBIN.

Mme SAINT HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.034 Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Création – Conditions de dépôt des listes de candidats – Fixation

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 d'une part, et L.1411-5, L.1414-2 et L.2121-21, D.1411-1 et suivants d'autre part ;
- **VU** le Code de la Commande Publique (CPP) ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il est proposé d'instituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour la durée du mandat et de procéder à l'élection de ses membres ;
- **CONSIDERANT** que la CAO doit être composée, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en respectant le principe de la représentation proportionnelle ;
- **CONSIDERANT** que cinq membres suppléants sont élus selon les mêmes modalités ;
- **CONSIDERANT** que l'élection des membres de la CAO doit avoir lieu à bulletins secrets, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient, dans un premier temps, de se prononcer sur le principe de création de la CAO et d'en déterminée la durée ;
- **CONSIDERANT** qu'il est également nécessaire au préalable de fixer les conditions de dépôt des listes.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260328-2026034-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve la création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, pour la durée du mandat ;**
- **Prend acte des modalités d'élection des membres de la CAO, telles que rappelées dans la présente délibération ;**
- **Fixe les modalités matérielles de dépôt des listes candidates, dans les conditions formelles précisées par la présente délibération.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	32
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes Pour	33
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 28 mars 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 31/03/26

Publié sur le site de la Ville le : 31/03/26

Par le service affaires générales